



SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS



Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

PRESENTATION GENERALE

Il revient à chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), compétent en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante (*Présenté en Conseil Communautaire le 12 juillet 2023*).

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Objectif :

Diffuser une information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service...

Diffusion du rapport annuel :

Madame la Présidente et Messieurs les Vice-présidents de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
Les délégués de la commission déchets, Les Maires du territoire de la CCEV,
A disposition des habitants de la CCEV sur le site internet. <https://cc-ecueille-valencay.fr/>

Pourquoi s'intéresser aux déchets

Enjeu environnemental

- Des objectifs européens et français ambitieux en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation

Enjeu de service aux usagers

- Des usagers attachés au service proposé, des évolutions parfois difficiles à faire accepter

Enjeu fiscal

- Une compétence qui pèse lourd dans le budget des collectivités avec un contexte économique peu favorable

Les déchets : un cadre réglementaire ambitieux

Production de déchets ménagers
= - 15% en 2030

Taux de valorisation matière et organique
= 65% en 2025

Déchets en enfouissement
= - 50%

Généralisation du tri à la source des biodéchets

Généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages

Développement de la Tarification Incitative

1 – CONTEXTE

Au nord du département de l'Indre, dans le Berry, la Communauté de Communes Écueillé – Valençay (CCEV) se situe aux portes de la Sologne et de la Touraine. Créée le 1^{er} janvier 2014, elle est issue de la fusion de deux communautés de communes et regroupe désormais 18 communes : les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Écueillé et les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Valençay. Grâce à ce rapprochement, ce territoire rural couvre désormais 540 km² et compte environ 11 000 habitants.

La CCEV intervient dans les domaines délégués par les communes. Ainsi, si une commune a décidé de céder sa compétence à la Communauté de Communes, elle ne peut plus intervenir sur ce sujet. A l'inverse, la Communauté de Communes ne peut interférer dans des domaines qui ne lui ont pas été délégués.

Pour financer ses projets et ses services, comme le prévoit la réglementation, la CCEV perçoit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la cotisation foncière des entreprises. Les dotations de l'Etat et subventions constituent des recettes complémentaires importantes pour le fonctionnement de la collectivité.

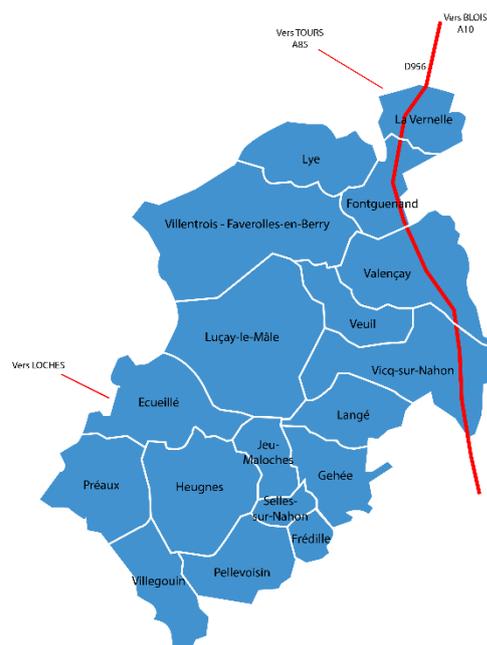
La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'aménagement, l'extension, la gestion et l'entretien des déchetteries sont des compétences obligatoires de la CCEV.

2 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE – VALENÇAY

18 communes adhérentes et 11 178 habitants en 2021

(Données INSEE en vigueur 01/01/2024)

Nom de la commune	Population totale
Écueillé	1 215
Fontguenand	255
Frédille	75
Géhée	253
Heugnes	398
Jeu-Maloches	120
Langé	267
Lucay-le-Mâle	1 333
Lye	752
Pellevoisin	849
Préaux	174
Selles-sur-Nahon	62
Valençay	2 335
La Vernelle	791
Veuil	384
Vicq-sur-Nahon	711
Villegouin	319
Villentrois Faverolles en Berry	885



Répartition de la population sur le territoire			
Territoire	Superficie	Population	Densité
Métropole	543 908 km ²	65 505 213	120 hab./km ²
Centre	39 151 km ²	2 573 300	66 hab./km ²
Indre	6 903 km ²	217 312	31 hab./km ²
CCEV	541 km ²	11 201	21 hab./km ²

3 – PRESTATAIRES

A l'issue de la consultation lancée en 2021, les nouveaux marchés qui ont débuté au 1^{er} janvier 2022 ont été attribués aux prestataires suivants :



Le service de collecte des déchets

Lot n°1 Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers	
Lot n°2 Collecte et stockage du verre	
Lot Biodéchets Collecte et traitement des biodéchets	



Les déchetteries (Heugnes et Valençay)

Lot n°3 Enlèvement, transport et traitement du tout-venant, des gravats, de la ferraille et du carton issus des déchetteries	
Lot n°4 Enlèvement, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries	
Lot n°5 Enlèvement, transport et traitement des déchets verts et du bois issus des déchetteries	

A) SUEZ



La société SUEZ a été retenue pour les lots n°1 et n°2 : collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et du verre. Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Le contrat de la CCEV est géré par l'Agence Collectivités Ouest dont la plateforme administrative est située à Montlouis-sur-Loire (37).

Prestations réalisées :

- Collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en porte à porte ou en point de regroupement avec deux véhicules : 1 chauffeur et 1 rippeur par camion en provenance du centre de transfert de Vicq-sur-Nahon (36) – 34 585 km parcourus
- Transport des emballages et papiers au centre de tri de Châteauroux (36) en gestion du SYTOM – 5 628 km parcourus
- Transport et traitement des ordures ménagères au centre d'enfouissement de Villeherviers (41) – 11 774 km parcourus
- Transit du verre à Vicq sur Nahon (36) puis expédition chez le verrier à Saint-Romain-le-Puy (42) – 4 786 km parcourus



B) PAPREC



La société PAPREC a été retenue pour les lots n°3 et 4 pour les enlèvements, transport et traitement du tout-venant, des gravats, du carton, de la ferraille et des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries.

Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Le contrat de la CCEV est géré par la Direction du Territoire Centre Poitou dont la plateforme administrative est située à Chanceaux-Près-Loches (37).

Les bennes de tout-venant, de gravats, de carton et de ferraille sont évacuées au moyen de camion Ampliroll 26 tonnes.

Selon le flux et le nombre de caissons à collecter, les évacuations ont lieu en remorque.

Les véhicules partent de la base d'exploitation de Coings (36).

Le tout-venant et les gravats sont évacués vers l'ISDND de Châtillon-sur-Indre (36).

Les Déchets Ménagers Spéciaux sont collectés et traités par la société Recydis filiale de Paprec située à la Chapelle-Saint-Ursin (18).



C) INDRE ENVIRONNEMENT

INDRE ENVIR NNEMENT

Monsieur Julien Christiaens, agriculteur sur la commune d'Argy (36) est le prestataire chargé de l'enlèvement, du transport et du traitement des déchets verts et du bois issus des déchetteries de Valençay et de Heugnes. Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

C'est une société familiale qui trouve ses racines dans le monde agricole sur les communes d'Argy et de Heugnes. Le gérant, Monsieur Julien Christiaens, est formé aux bonnes pratiques des Agriculteurs Composteurs de France.

En 2024, environ 1 500 tonnes de déchets verts issus des deux déchetteries ont été collectées et transportées sur la plateforme de la Breuillerie à Heugnes (36) ou sur celle de la Martinerie à Diors.

Les déchets verts par compostage deviennent un amendement organique qui est épandu sur les parcelles exploitées.



D) AGRIDEC / INDRE ENVIRONNEMENT

INDRE ENVIR  NNEMENT



AGRIDEC

2 entreprises locales unissent leurs forces pour collecter et traiter les biodéchets à l'échelle locale !

La société Indre Environnement exploite une plateforme de compostage depuis de nombreuses années, aussi elle a fait le choix de se rapprocher de l'entreprise AGRIDEC anciennement TLSB (Transport Logistique et Services en Berry) pour répondre au marché concernant la collecte et le traitement des biodéchets.

Philippe VIGROUX (Agridec) est quant à lui entrepreneur indépendant dans le transport, la logistique et le consulting et directeur de la carrière de marne de Pellevoisin depuis de nombreuses années.

L'union de ces deux acteurs a donc eu lieu suite à l'obtention du marché pour une durée de 6 ans.

La prestation consiste donc à :

- Collecter les biodéchets déposés dans les points d'apports volontaires
- Traiter ces biodéchets préalablement triés par co-compostage avec des déchets verts
- Nettoyer trimestriellement les points d'apports volontaires



L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

OMR		Prestation <i>Suez</i>	 1 semaine sur 2	Transfert 	Enfouissement <i>Villeherviers (41)</i>	
Papiers Emballages		Prestation <i>Suez</i>	 1 semaine sur 2	Transfert 	Tri <i>Châteauroux (36)</i>	
Verre		Prestation <i>Suez</i>	 Apport volontaire	Transfert 	Recyclage <i>St Romain le Puy (42)</i>	
Biodéchets		Prestation <i>Agridec</i>	 Apport volontaire	Tri 	Compostage <i>Heugnes (36)</i>	
Déchetteries	2 déchetteries : Heugnes et Valençay Gardiennage en régie, rotation des bennes et traitement en prestation					



Organisation du Service de Gestion et de Prévention des déchets de la CCEV

Alain REUILLON Vice-Président

Olivier DESABRES Responsable des Services Techniques

Flavie DAVID Chargée de mission gestion des déchets

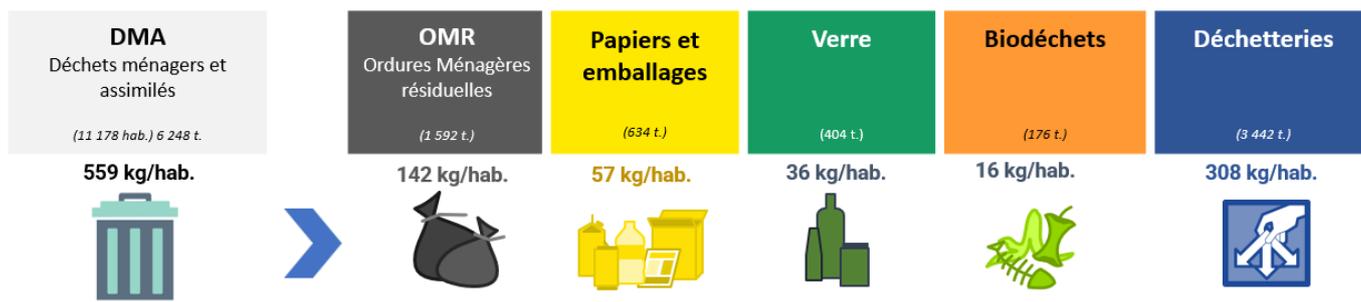
Eva GARNIER Animatrice en charge de la Prévention

Stéphane ALLEXANDRE Agent d'accueil déchetterie de Valençay

Franck CHEVALLIER Agent d'accueil déchetterie de Heugnes

Patrick DUTERTRE Chauffeur en détachement chez SUEZ

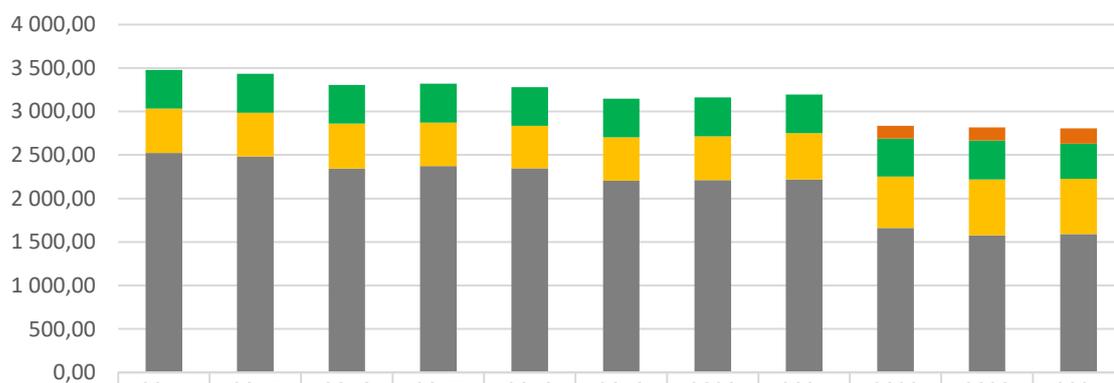
Quelques chiffres clés



Déchets ménagers et assimilés collectés

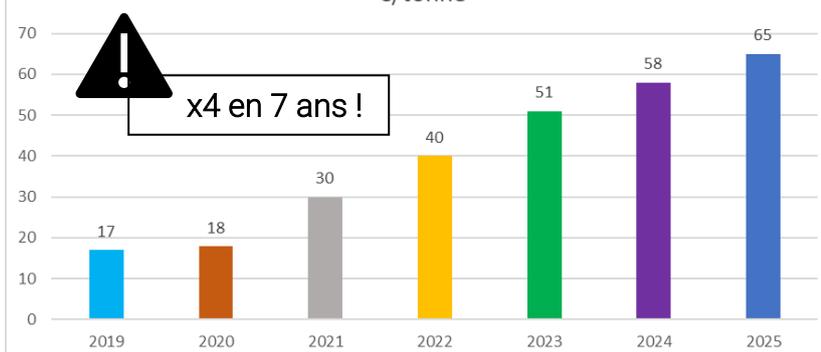


Evolution des tonnages en 10 ans

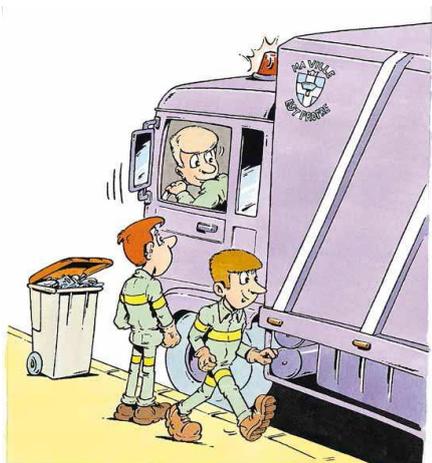


■ OM ■ Emb et papiers ■ Verre ■ Biodéchets

Evolution de la TGAP en ISDND entre 2019 et 2025 €/tonne



1 – LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES



La collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers est faite simultanément avec une benne bi-compartmentée en porte à porte (PAP) de façon hebdomadaire : 34 585 kilomètres en 2024.

Une pré-collecte est effectuée par les services municipaux sur les circuits où le camion n'est pas autorisé à circuler. Les déchets sont alors collectés en sacs et stockés par les services municipaux jusqu'à enlèvement par le personnel de la société SUEZ.

Les communes d'Ecueillé, Villentrois – Faverolles en Berry, Jeu-Maloche, Veuil et Villegouin, sont concernées par la pré-collecte, qui représente environ 130 km tous les 15 jours contre 270 km toutes les semaines en 2022.

Une **Redevance Spéciale (RS)** pour les déchets non ménagers est mise en place sur le territoire de la CCEV, c'est une contribution au fonctionnement du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères demandée aux professionnels.

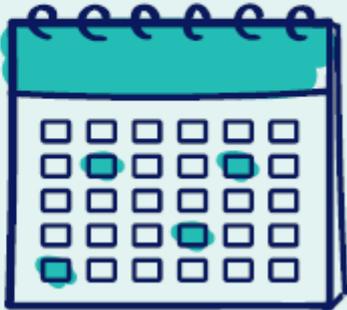
En effet, la RS correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, c'est-à-dire issus d'une activité professionnelle, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets. Prestation effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par le producteur de déchets. Elle a été créée par la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, mais c'est la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans le code général des collectivités territoriales, qui rend son institution obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993, pour toutes les collectivités qui n'ont pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), dès lors qu'elles bénéficient du transfert partiel ou total des compétences et qu'elles assurent au moins la collecte (loi du 12 juillet 1999).

L'institution de la RS ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La RS est donc cumulable avec la TEOM. La RS s'applique aux déchets non ménagers que la collectivité peut « collecter et traiter sans sujétions techniques particulières, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites ». Il s'agit des déchets des commerces, des artisans et des administrations situés dans le périmètre de la collectivité locale où s'effectuent la collecte et le traitement des déchets ménagers. (Cf Annexe « Mise en place de la RS »).



344 tonnes d'OM
collectées chez les
professionnels en 2024

Planning des collectes des déchets ménagers :

LUNDI SEMAINE PAIRE	LUNDI SEMAINE IMPAIRE	MARDI SEMAINE PAIRE	MARDI SEMAINE IMPAIRE
Écueillé Préaux	Luçay-le-Mâle Faverolles-en-Berry	Lye	La Vernelle
MERCREDI SEMAINE PAIRE	MERCREDI SEMAINE IMPAIRE	JEUDI SEMAINE PAIRE	JEUDI SEMAINE IMPAIRE
Villentrois Valençay Écartes Vicq-sur-Nahon Est	Fontguenand Valençay Bourg	Veuil Vicq-sur-Nahon Ouest	Langé Gehée Jeu-Maloches Selles-sur-Nahon Frédille
VENDREDI SEMAINE PAIRE	VENDREDI SEMAINE IMPAIRE		
Heugnes Villegouin	Pellevoisin		

Un calendrier annuel est disponible sur le site internet de la CCEV (www.cc-ecueille-valencay.fr) et en mairie.

LE CALENDRIER DES COLLECTES 2024 

DÉCEMBRE 2023	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 V HEUGNES VILLEGOUIN	1 L FÉRIÉ	1 J LANGÉ GEHÉE JEU-MALOCHES SELLES-SUR-NAHON FRÉDILLE	1 V PELLEVOISIN	1 L FÉRIÉ
2 S	2 Ma ÉCUEILLÉ PRÉAUX	2 V PELLEVOISIN	2 S	2 Ma ÉCUEILLÉ PRÉAUX
3 D	3 Me LA VERNELLE	3 S	3 D	3 Me LYE
4 L LA VERNELLE 49	4 J FONTGUENAND VALENÇAY BOURG	4 D	4 L PELLEVOISIN 10	4 J VILLENTOIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
5 Ma LA VERNELLE	5 V VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	5 L PELLEVOISIN 06	5 Ma LYE	5 V VICQ-SUR-NAHON OUEST
6 Me LA VERNELLE	6 S PELLEVOISIN	6 Ma LYE	6 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	6 S PELLEVOISIN
7 J LA VERNELLE 49	7 D	7 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	7 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	7 D
8 V PELLEVOISIN	8 L VILLENTROIS 02	8 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	8 V PELLEVOISIN	8 L VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
9 S	9 Ma LYE	9 V VILLENTROIS	9 S	9 Ma LA VERNELLE
10 D	10 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	10 S	10 D	10 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
11 L ÉCUEILLÉ PRÉAUX 50	11 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	11 D	11 L LA VERNELLE 11	11 J VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
12 Ma LYE	12 V VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	12 L LA VERNELLE 07	12 Ma LA VERNELLE	12 V PELLEVOISIN
13 Me LA VERNELLE	13 S	13 Ma LA VERNELLE	13 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	13 S
14 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	14 D	14 Me FONTGUENAND VALENÇAY BOURG	14 J VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	14 D
15 V VILLENTROIS	15 L VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	15 J LANGÉ GEHÉE JEU-MALOCHES SELLES-SUR-NAHON FRÉDILLE	15 V PELLEVOISIN	15 L PELLEVOISIN 16
16 S	16 Ma LA VERNELLE	16 V PELLEVOISIN	16 S	16 Ma LYE
17 D	17 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	17 S	17 D	17 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
18 L LA VERNELLE 49	18 J VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	18 D	18 L PELLEVOISIN 12	18 J VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
19 Ma LA VERNELLE	19 V PELLEVOISIN	19 L ÉCUEILLÉ PRÉAUX 08	19 Ma LYE	19 V PELLEVOISIN
20 Me LA VERNELLE	20 S	20 Ma LYE	20 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	20 S
21 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	21 D	21 Me PELLEVOISIN VICQ-SUR-NAHON OUEST	21 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	21 D
22 V PELLEVOISIN	22 L ÉCUEILLÉ PRÉAUX 04	22 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	22 V PELLEVOISIN	22 L VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
23 S	23 Ma LYE	23 V VILLENTROIS	23 S	23 Ma LA VERNELLE
24 D	24 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	24 S	24 D	24 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
25 L FÉRIÉ	25 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	25 D	25 L LA VERNELLE 13	25 J VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST
26 Ma PELLEVOISIN	26 V VILLENTROIS	26 L LA VERNELLE 09	26 Ma LA VERNELLE	26 V PELLEVOISIN
27 Me LYE	27 S	27 Ma LA VERNELLE	27 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	27 S
28 J VICQ-SUR-NAHON OUEST	28 D	28 Me FONTGUENAND VALENÇAY BOURG	28 J VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	28 D
29 V VICQ-SUR-NAHON OUEST	29 L VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	29 J LANGÉ GEHÉE JEU-MALOCHES SELLES-SUR-NAHON FRÉDILLE	29 V PELLEVOISIN	29 L PELLEVOISIN 18
30 S VILLENTROIS	30 Ma LA VERNELLE	30 V PELLEVOISIN	30 S	30 Ma LYE
31 D	31 Me VILLENTROIS VALENÇAY ÉCARTES VICQ-SUR-NAHON EST	31 D	31 D	

Le calendrier est distribué chaque année aux administrés de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.



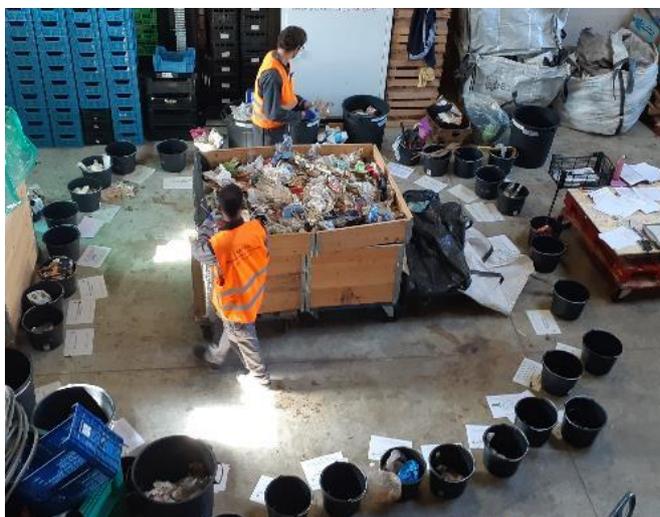
A) Les ordures ménagères



Les OM sont stockées à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Villeherviers (41) gérée par SUEZ.

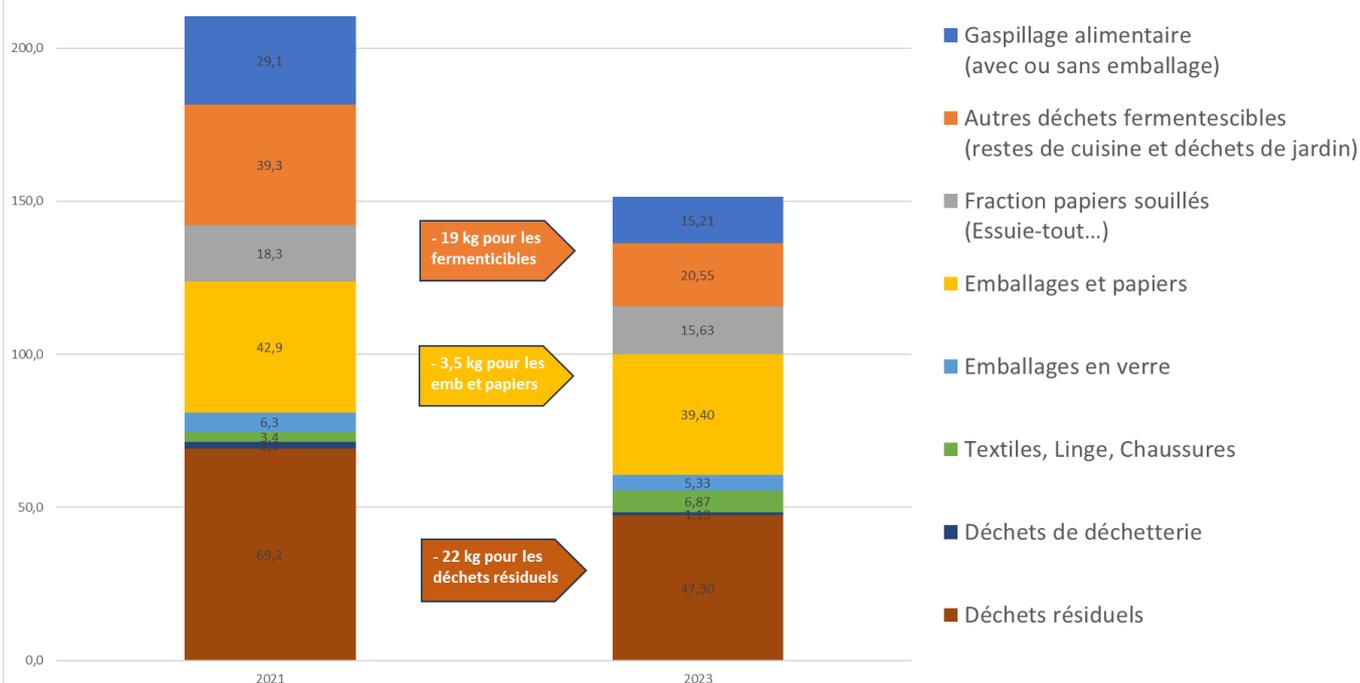
L'installation située dans l'enceinte même du centre de stockage permet de valoriser le biogaz de la décharge par production d'électricité au lieu de le brûler par une torchère.

Que retrouvons nous dans les bacs / sacs noirs des habitants de la CCEV ?



En 2021 et 2023 nous avons procédé à des caractérisations sur les ordures ménagères. Il s'agit ainsi de connaître les caractéristiques du gisement selon certains critères. Une caractérisation est une opération de tri des déchets selon des catégories et sous catégories définies respectant un certain nombre de conditions et de normes.

Comparaison en Kg/an/hab du contenu des ordures ménagères entre 2021 et 2023



B) Les emballages ménagers recyclables et les papiers



Le **verre d'emballage** est collecté dans les 48 points d'apport volontaire (PAV) sur les 18 communes au moyen d'un camion grue.

4 786 km sont parcourus pour la collecte du verre, du ramassage des PAV jusqu'au centre de transfert à Vicq sur Nahon (36).

Le verre est regroupé sur le site de Vicq sur Nahon (36) puis collecté par le repreneur (actuellement OI Manufacturing France) pour son recyclage.



Les emballages et les papiers sont collectés tous les 15 jours en benne bi-compartmenté. Le transfert de ces déchets recyclables a lieu à Vicq-sur-Nahon (36) pour regroupement et expédition au centre de tri du SYTOM du Poinçonnet (36).

Crée en 1991, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 105 832 habitants : le traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2018 le SYTOM a décidé d'ouvrir son centre de tri à d'autres collectivités permettant de faire trier les déchets sur le territoire de l'Indre.

Le centre de tri du SYTOM exploité par PAPREC a été modernisé afin de traiter jusqu'à 25 000 tonnes de déchets chaque année.

Il s'agit donc d'une installation qui permet de trier les emballages et papiers graphiques collectés sélectivement selon différentes modalités, pour en faire des matériaux répondant aux cahiers des charges des repreneurs.

Les matières sont mises en balles puis expédiées via les filières de recyclage généralement en France et en Europe.



Que retrouvons nous dans les bacs / sacs jaunes des habitants de la CCEV ?



Environ 8 fois par an des caractérisations sont réalisées au centre de tri du SYTOM afin de vérifier la répartition du gisement d'emballages et papiers.

Cette répartition permet d'identifier via l'échantillonnage les différents types de matières ainsi que les erreurs de tri.



Matériaux	2021 (%)	2022 (%)	2023 (%)	2024 (%)
Journaux Revues Magazines	31,5	23,81	20,62%	14,13%
Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes..)	18,87	19,66	16,07%	18,76%
Gros de Magasin (papiers, cartons mêlés...)	1,49		5,34%	3,65%
PET Crystal (flacon et bouteille..)	7,42	6,29	6,78%	6,33%
Flux Développement (barquette, pots, tubes,etc...)	4,19	4,58	4,88%	4,96%
PE/PP (emballages en plastique rigides)	6,32	4,53	5,09%	3,61%
ELA (briques de lait)	5,57	2,14	2,54%	1,88%
Acier (boîtes de conserves...)	7,41	5,15	4,73%	5,90%
Petits aciers (bouchages, couvercles...)	-	0	0,00%	0,00%
Aluminium (canettes, barquettes, aérosols...)	0,9	0,82	1,74%	1,19%
Petits Alu (capsules, papier alu...)	-	1	0,19%	0,97%
Films	3,42	3,37	4,86%	7,12%
Refus de tri	12,91	28,65	27,17%	31,48%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

C) Les biodéchets

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels etc).

A ce titre la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a engagé un travail de fond pour d'une part limiter la production de déchets à traiter par le service public et de limiter la hausse de la facture de gestion des déchets et d'autre part permettre à une entreprise locale de créer de la matière organique pour un retour au sol.

Après une phase d'expérimentation d'octobre 2022 à février 2023 sur la commune de Heugnes, l'opération a été étendue auprès de l'ensemble du territoire de la CCEV.

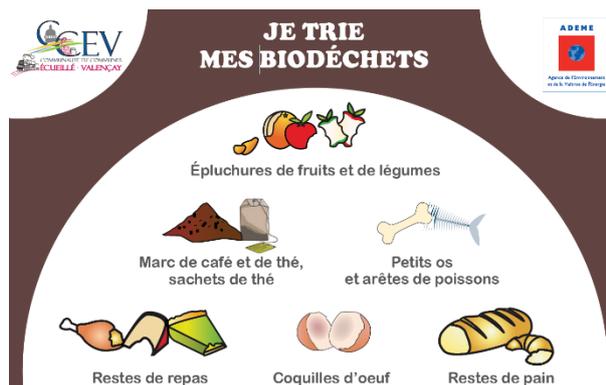
Ainsi depuis le 1er mars 2022 les habitants sont invités à trier leurs biodéchets :

- épiluchures, trognons, noyaux et pépins ;
- restes de repas (y compris la viande, le poisson et les os) ;
- coquilles d'œufs et coquillages ;
- aliments avariés sans leurs emballages ;
- marc de café avec filtre, sachets de thé...

Ces biodéchets sont ensuite placés dans des bioseaux garnis de sacs en papier kraft mis à disposition dans les mairies, puis déposés dans l'une des 130 bornes à biodéchets réparties sur le territoire.

Les bornes sont relevées 1 à 2 fois par semaine selon la température et les biodéchets sont acheminés sur la plateforme de compostage d'Agridec située à Heugnes. Au terme du process, le compost final est réutilisé comme engrais naturel.

Les habitants qui ne disposent pas de borne de collecte de biodéchets à proximité peuvent être accompagnés par l'animatrice prévention pour mettre en place leur propre composteur.



ZOOM sur le lavage

En prestation de service, les colonnes à verre et les bacs roulants des points d'apports volontaires sont nettoyés deux fois par an. Cette opération consiste en un lavage intérieur et extérieur avec désinfection.



Les abords des abri bacs sont systématiquement nettoyés et les bacs à l'intérieur sont tous lavés après chaque collecte.





TOUS LES EMBALLAGES TOUS LES PAPIERS

- ✓ Vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ Non imbriqués
- ✓ En vrac

Tous les papiers

Toutes les bouteilles et flacons en plastique

Tous les autres emballages en plastique

Tous les emballages en métal, même les plus petits

Tous les petits emballages en carton



ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ Déchets à jeter dans un sac
- ✓ Sac à déposer dans le bac

Déchets ménagers

Petits objets

Vaisselle cassées

Déchets d'hygiène



EMBALLAGES EN VERRE

- ✓ Sans bouchons/capsules/couvercles
- ✓ Vidés
- ✓ Non lavés

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre



BIODÉCHETS

- ✓ Déchets à déposer dans un sac kraft
- ✓ Sac à déposer dans une borne

Epluchures

Restes de viandes, poissons et petits os

Filtres à café, sachets de thé

Restes de repas

2 – LA COLLECTE DES DECHETS DE DECHETTERIE

Les particuliers y ont accès pour tous les déchets acceptés (cf. règlements).
Les gardiens des déchetteries sont chargés de veiller à la bonne tenue du site et contrôlent également la nature des déchets en orientant ainsi les usagers vers les bennes adéquates.

L'apport de déchets issus de l'activité professionnelle est autorisé pour les cartons, polystyrène et ferraille.



14 000 personnes par an
(7 000 en 2015)



35 000 personnes par an
(14 000 en 2015)

LES HORAIRES DE VOS DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE HEUGNES

Le Féronçais - Route de Pellevoisin
07 70 07 39 93

Lundi	9h - 12h	Fermée
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h

DÉCHETTERIE DE VALENÇAY

Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle
06 08 89 81 30

Lundi	Fermée	14h - 17h
Mardi	10h - 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h - 17h
Vendredi	Fermée	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h

Retrouvez toutes les informations sur :

www.cc-ecueille-valencay.fr/

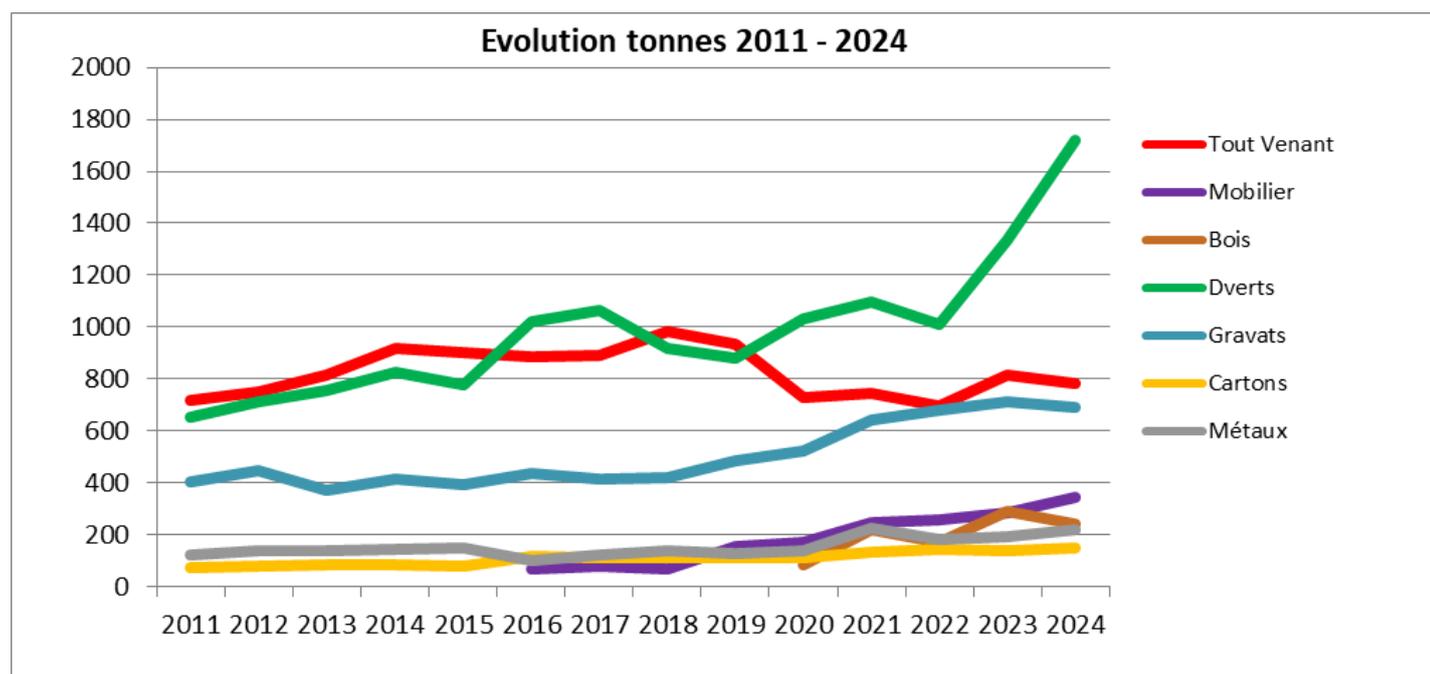
www.facebook.com/CCEV36



Communauté de Communes Ecueillé - Valencay
23, Av. de la Résistance 36600 Valencay
Service de Gestion des Déchets
Tél. 02 54 00 00 20 - missus@ccev36.fr



Descriptif des déchets acceptés	Quantité
Cartons : gros cartons marrons COVED – Châteauroux (36)	148 tonnes
Métaux : déchets métalliques COVED – Châteauroux (36)	222 tonnes
Mobilier / Ecomaison : meubles en fer, plastique, mousse, bois Centre de tri SITA de Montierchaume (36)	344 tonnes
Bois : Julien Christiaens – Ecueillé (36)	242 tonnes
Déchets verts : déchets d'élagage, tontes, etc. Julien Christiaens – Ecueillé (36)	1722 tonnes
Tout-Venant : encombrants divers Centre d'enfouissement COVED – Châtillon-sur-Indre (36)	785 tonnes
DEEE : appareils électriques / électroniques, TV Filière d'Eco-Systèmes (Départements : 18, 49, 58)	126 tonnes
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	48 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques issus des ménages (ECO-DDS)	16 tonnes
Gravats : déchets de béton, briques ... Centre d'enfouissement COVED – Châtillon-sur-Indre (36)	690 tonnes



AGREMENTS & PARTENARIATS

Agréments / Conventions	Début	Fin
CITEO pour les emballages et les papiers	01/01/2018	31/12/2024
Ecosystem pour les DEEE et les lampes	01/01/2021	31/12/2026
Corépile pour les piles	14/10/2010	31/12/2024
Eco TLC pour le textile	01/01/2023	01/01/2028
Eco-DDS pour certains déchets ménagers spéciaux	01/01/2019	Durée indéterminée
Eco-Mobilier (ameublement, jouet, jardin)	01/01/2024	31/12/2029

1 – CITEO



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. CITEO travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le public et favorise le recyclage des emballages et papiers graphiques.

5 ans pour accélérer et atteindre 2030 et ses objectifs ambitieux : capitaliser sur la dynamique collective et les succès rencontrés



COLLECTE
20% DE LA
POPULATION
COUVERTE PAR LES
CANDIDATS DE L'AAP 2024



HORS FOYER
25% DU TERRITOIRE
CONCERNE SUITE AUX
CANDIDATURES
D'OCTOBRE



DÉCHETS
ABANDONNÉS
40% DU TERRITOIRE
COUVERT EN 12 MOIS



RÉEMPLOI
4 RÉGIONS EN PHASE
DE DÉPLOIEMENT DU
PROGRAMME REUSE

2 – ECOSYSTEM

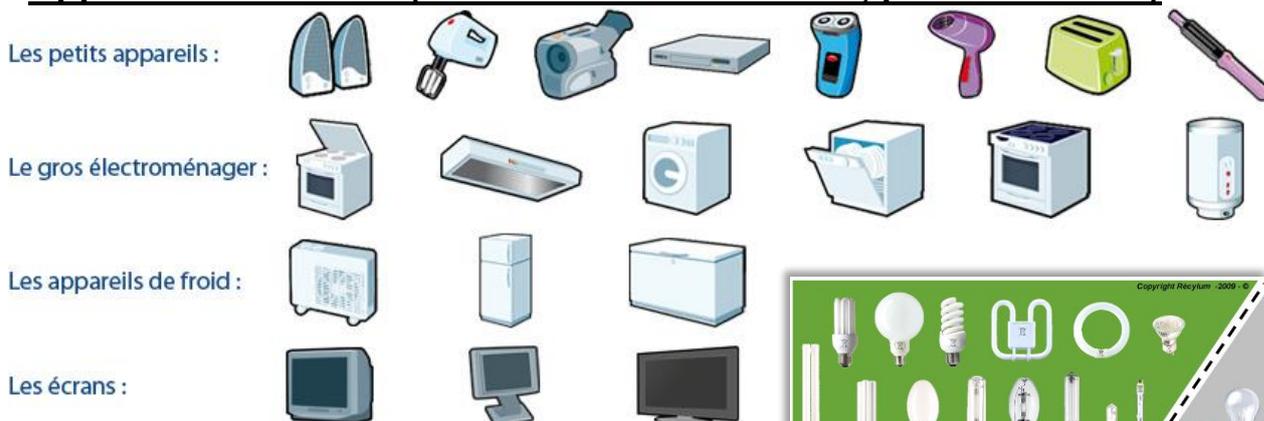


Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui a pour vocation d'organiser la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE).

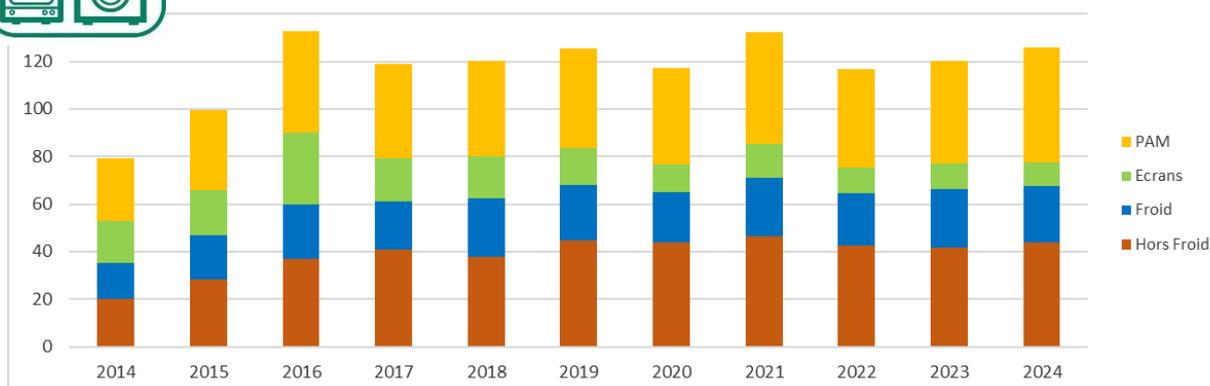
Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, Ecosystem travaille avec un réseau de partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et solidaire tels que Emmaüs ou Envie) et un réseau de prestataires de logistique (transport) et de traitement des DEEE. Ecosystem est une entreprise à but non lucratif créée par 35 producteurs et distributeurs d'appareils électriques et électroniques.

Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués, puis recyclés. Le traitement de ces déchets permet d'obtenir des matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, etc.) essentielles pour **économiser les ressources de notre planète.**

Appareils concernés (fonctionnant sur secteur, pile ou batterie) :



Tonnage cumulé DEEE ménagers 2014 - 2024



3 – COREPILE



Corepile est un éco-organisme sous agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).

Créé en juillet 2003 par les principaux fabricants ou distributeurs, il assure une mission d'intérêt général de façon mutualisée, dans le respect de son cahier des charges. Ainsi il rend compte régulièrement de ses activités au Ministère de l'Environnement, à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), à un censeur d'État et à la Commission Consultative d'Agrément.

TOUTES LES PILES ET PETITES BATTERIES SONT ACCEPTÉES

(Alcalines, salines, piles bouton, lithium, li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)



DÉCHETS NON ACCEPTÉS DANS LE FÛT COREPILE



620 kg en 2020
1 034 kg en 2021
1 217 kg en 2022
820 kg en 2023
1 015 kg en 2024

4 – Eco TLC → TEXTILE, LINGE, CHAUSSURES



Cet éco-organisme perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC (distributeurs, importateurs, donneurs d'ordre et fabricants assujettis). Il conventionne les opérateurs de tri, leur permet de pérenniser ou développer leur activité, encourage l'embauche, notamment celle des personnes en difficulté au regard de l'emploi. Il soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Il accompagne le développement de nouveaux débouchés pour les produits en sortie de tri en finançant des projets et encourage le développement de produits éco-conçus.



⇒ On parle de réutilisation quand les TLC collectés sont réutilisés dans leur fonction première. Une partie en bon état est donnée aux plus démunis ou revendue à prix modique.

L'autre est revendue à des associations qui effectuent elles aussi des travaux de réparation pour récolter de l'argent.

⇒ On parle de recyclage lorsqu'ils sont revalorisés pour de nouvelles applications.

Les TLC usés sont revendus à des négociants. Cela génère des revenus pour l'association et lui permet de financer d'autres projets : logement, éducation, nourriture, santé, etc.

Les tissus, majoritairement en coton, peuvent être découpés en chiffons pour un usage industriel ou ménager. Ils sont alors utilisés soit dans l'industrie pour nettoyer les machines, soit ils sont remis sur le marché, pour les particuliers, par les magasins de bricolage.

Selon les matières, ils sont déstructurés par effilochage ou défibrage, broyés, découpés ou effilochés pour retourner à l'état de fibres ou de matières pour fabriquer de nouveaux produits.

60 % des TLC usagés sont réutilisés en l'état et 29% sont recyclés.

PAV : Faverolles en B., Gehée, Valençay, Heugnes, Ecueillé, Lucay le M., Pellevoisin, Vicq sur Nahon

30 tonnes pour 13 PAV en 2021
43 tonnes pour 14 PAV en 2022
40 tonnes pour 15 PAV en 2023
53 tonnes pour 17 PAV en 2024

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES et SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.

Ne pas déposer d'articles HUMIDES.

Où déposer ses TLC ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

100% RÉUTILISATION & RECYCLAGE

Dépot à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

CELA PERMET

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

5 – Eco-DDS



Eco-DDS est un éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés, soit 48 actionnaires composés de 31 fabricants et 17 distributeurs.

Un DDS est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

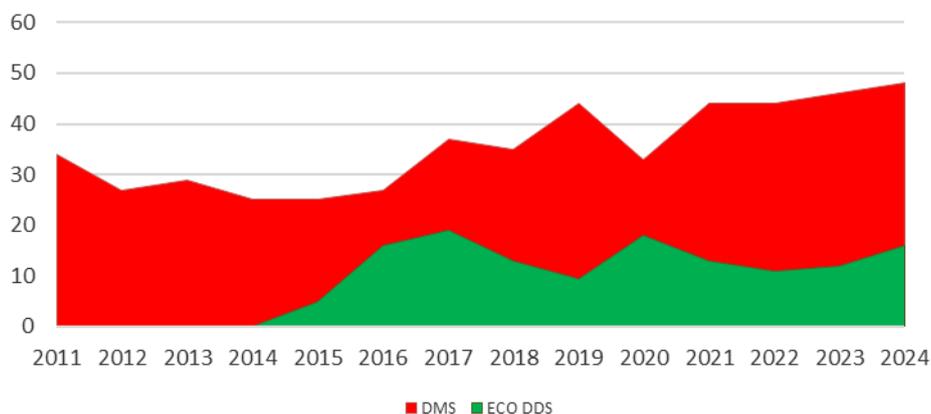
En quelques mots, un DDS est un déchet principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Il se présente sous formes liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...).

Les déchets spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, dans leur emballage d'origine.

Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).



Evolution des déchets spéciaux (dangereux) sur les déchetteries



6 – ECO-MAISON



Eco-maison est un éco-organisme à but non lucratif, fondé en décembre 2011 par 24 fabricants et distributeurs de mobilier français.

Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

L'éco participation payée par les consommateurs pour chaque produit neuf acheté est reversée par les fabricants et les distributeurs à Eco-Maison.

Concrètement cet éco-organisme met en place une benne « objet de la maison » par déchetterie et finance son enlèvement et le traitement des déchets ainsi détournés de l'enfouissement.

La déchetterie de Heugnes est équipée d'une benne pour le mobilier depuis 2016 et celle de Valençay depuis 2019.



➔ Depuis la mise en place de cette filière, c'est 1 700 tonnes d'objets qui ont été collectés et valorisés.

Les objets de la maison multi-matériaux



7 – NOS ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Nous collectons également dans les deux déchetteries : les bouchons, les radiographies et les cartouches. Ces déchets sont récupérés gratuitement par des associations. C'est pourquoi nous ne connaissons pas exactement le poids traité.



Cœur de Bouchon est une association qui collecte des bouchons en plastique. Ils sont ensuite vendus à un recycleur français. L'argent de la vente permet l'acquisition de matériel pour les personnes handicapées. Au 31/12/2024 c'est plus de 150 000 € de matériel qui a été financé.

www.coeur2bouchons.fr



Pharmacie Humanitaire Internationale est une association de loi 1901 à vocation humanitaire qui intervient pour aider de façon financière ou matérielle ceux qui en ont besoin.

PHI récupère notamment les radiographies et les cartouches d'imprimante puis les revend à des sociétés de traitement, ce qui permet de financer ses actions.

www.phi.asso.fr/phiberry.html

→ L'association PHI Berry rassemble les radiographies à Saint-Amand-Montrond (18) avant de les expédier dans l'Oise (60).

Des pharmaciens au soin des plus démunis

associations locales de PHI réparties dans **35 départements**.

pays aidés, en **Afrique** principalement, mais aussi en **Europe**, en **Asie** et même en **Amérique**.

siège social, à **Saint-Amand-Montrond (Cher)**.
contact-siege@phi.asso.fr

1 Établissement pharmaceutique à Nîmes (Gard), seul distributeur en France de médicaments à vocation humanitaire.



En 2016, **131 centres de soins caritatifs** agréés par l'Agence Régionale de Santé, sont fournis en médicaments en France et Outre-mer.



Contact : exploit.ep@phi.asso.fr

Soit plus de **309 000 boîtes expédiées**, représentant **30 tonnes de médicaments**. L'Établissement livre en cinq jours maximum.



LA COMMUNICATION

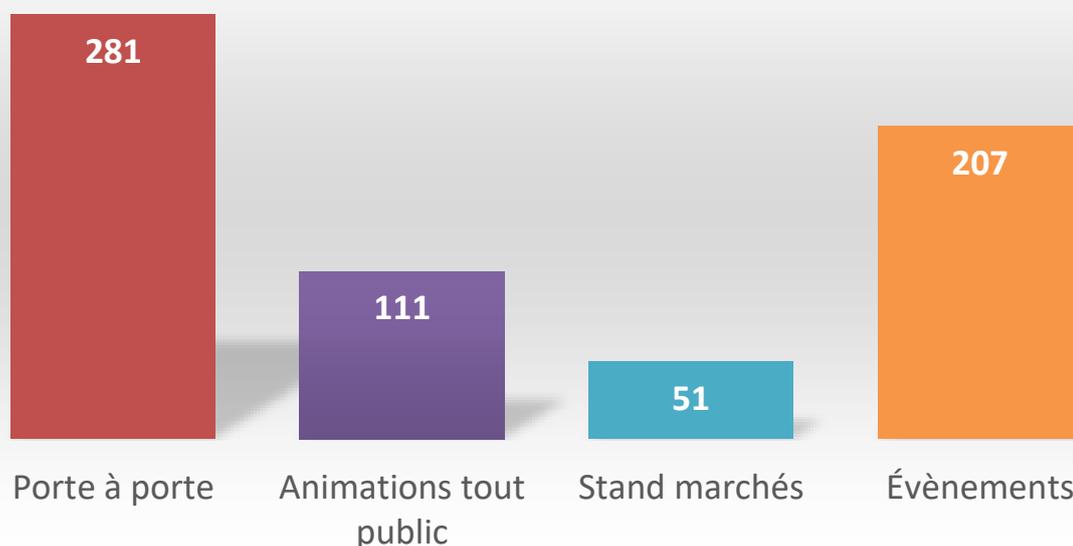


Eva GARNIER : Chargée de mission pour la prévention des déchets mène des actions visant à réduire les déchets ménagers à la source et à améliorer les performances de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire :

- Réalisation d'articles,
- Suivi du PLPDMA,
- Sensibilisation lors d'évènements,
- Animations auprès du grand public et des scolaires,
- Porte à porte



Nombre de personnes touchées par la prévention des déchets
2024



UN PROJET DE RESSOURCERIE

La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay s'est engagée en 2023 dans le projet européen LIFE_LETsgo4 Climate appelé communément « Osons la transition » pour accélérer la transition énergétique sur le territoire.

Ce projet visait à faire émerger des actions citoyennes de production d'énergie renouvelable et de sobriété énergétique. A ce jour 5 collectifs se sont créés dont un qui souhaite créer une ressourcerie.

Cadre théorique d'une ressourcerie

- La Ressourcerie, sur un territoire donné, est un centre de **récupération**, de **valorisation**, de **redistribution** d'objets de seconde main et d'**éducation à l'environnement**.
- Son activité doit s'inscrire dans le **schéma de prévention et de gestion des déchets du territoire**. Elle participe à la mise en œuvre d'un développement local intégré.
- Intégration des **principes de l'ESS** et du développement durable
- Développement de **services de proximité** à destination des usagers et des collectivités territoriales



COLLECTER

Tout ce qui peut être réemployé !
Après des usagers, des services de collecte public, des entreprises, etc.
Collecte préservante



VALORISER

Trier, nettoyer, réparer.
Permet de redonner la valeur à l'objet.
Démantèlement pour recyclage



REDISTRIBUER

Revendre ou donner.
A prix solidaire sans distinction de public.
Assure une part de ressources propres



SENSIBILISER

Changer les comportements
Usagers, clients, habitants, élus, citoyens, scolaires, etc.
Alternative aux crises économiques et sociales

Les élus de la CCEV convaincu par la nécessité de diminuer les déchets du territoire tout en accompagnant un projet prometteur d'un collectif citoyen ont donc commandité une étude auprès du RAR-CVL (Le Réseau Régional des Acteurs du Réemploi et de la Réutilisation en Région Centre-Val de Loire) en juillet 2024 afin :

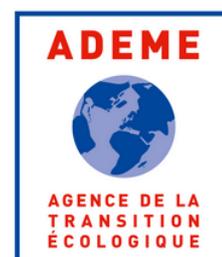
- D'analyser les besoins et le contexte local
- De concevoir et de planifier une ressourcerie adaptée
- De faciliter la prise de décision et l'engagement des parties prenantes

Pour mieux connaître les habitudes des habitants et leurs rapports aux objets et à la seconde main une enquête papier et dématérialisée a été diffusée. Les 600 réponses ont donné des éléments de compréhension sur les habitudes et besoins des administrés.

Les conclusions de l'étude seront données courant 2025.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

AUTO-FINANCEMENT		5 791,00 €	20,00 %
Fonds propres		5 791,00 €	20,00 %
AIDES PUBLIQUES		23 164,00 €	80,00 %
ADEME	Souhaitée	23 164,00 €	80,00 %



LES INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES	2023				2024			
	OM01	OM02	OM03	TOTAL	OM01	OM02	OM03	TOTAL
	Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes		Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes	
Charges à caractère général	1 423 998,83 €	287 859,60 €	145 110,06 €	1 856 968,49 €	1 449 183,14 €	315 783,86 €	159 043,95 €	1 924 010,95 €
Charges de personnel	56 093,83 €	23 324,57 €	30 952,15 €	110 370,55 €	69 129,04 €	27 786,33 €	29 811,61 €	126 726,98 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 747,85 €	0,00 €	0,00 €	11 747,85 €	11 139,02 €	0,00 €	0,00 €	11 139,02 €
Charges spécifiques	66,91 €	0,00 €	0,00 €	66,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante	872,12 €	239,53 €	0,00 €	1 111,65 €	830,77 €	261,71 €	0,00 €	1 092,48 €
TOTAL	1 492 779,54 €	311 423,70 €	176 062,21 €	1 980 265,45 €	1 530 281,97 €	343 831,90 €	188 855,56 €	2 062 969,43 €

RECETTES	2023				2024			
	OM01	OM02	OM03	TOTAL	OM01	OM02	OM03	TOTAL
	Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes		Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes	
Atténuations de charges	176 197,62 €	8 130,33 €	8 471,96 €	192 799,91 €	227 382,84 €	6 540,09 €	3 592,06 €	237 514,99 €
Produits des services	57 425,61 €	10 930,30 €	9 407,29 €	77 763,20 €	82 611,75 €	11 923,63 €	11 555,18 €	106 090,56 €
Impôts et taxes	1 601 327,00 €	0,00 €	0,00 €	1 601 327,00 €	1 966 980,00 €	0,00 €	0,00 €	1 966 980,00 €
Dotations et participations	12 005,70 €	0,00 €	0,00 €	12 005,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	235,60 €	662,81 €	898,41 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 846 955,93 €	19 060,63 €	17 879,25 €	1 883 895,81 €	2 276 974,59 €	18 699,32 €	15 810,05 €	2 311 483,96 €

RESULTAT	354 176,39 €	-292 363,07 €	-158 182,96 €	-96 369,64 €	746 692,62 €	-325 132,58 €	-173 045,51 €	248 514,53 €
-----------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------

PISTES POUR L'AVENIR

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives dans la gestion des déchets ménagers et assimilés notamment avec l'accompagnement du projet de ressourcerie ainsi que le recrutement d'un agent pour la prévention.

Des défis demeurent, notamment en ce qui concerne l'optimisation de la collecte sélective dans certaines zones résidentielle, ainsi que la réduction de la production de déchets à la source.

Nous devons continuer à renforcer les actions de sensibilisation et à accompagner administrés, associations et professionnels dans leurs pratiques.

L'objectif pour l'année à venir sera de consolider nos efforts tout en mettant en place un travail supplémentaire ambitieux avec la réalisation de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :



Les actions du Programme

Promouvoir la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire

- Communiquer sur la consommation durable
- Promouvoir l'alimentation anti-gaspi et de saison
- Encourager le don aux associations



Faciliter la gestion des déchets organiques

- Communiquer sur le compostage et le jardinage naturel
- Former les agents à la gestion intégrée des déchets verts

Soutenir la réparation et le réemploi

- Promouvoir le réemploi et la réparation à l'échelle locale
- Mémo-réparation, le répertoire des réparateurs locaux
- Opération « devenez réparateur »



Sensibiliser et montrer l'exemple



- Communiquer à l'échelle du département
- Coordonner l'animation départementale autour de la prévention des déchets
- Harmoniser les documents de consignes de tri
- Organiser des visites d'installations de traitement
- Communiquer auprès des professionnels sur les possibilités de réduction et de gestion des déchets

+ les actions spécifiques de chaque collectivité

Consultez le programme sur www.chateauroux-metropole.fr
(Via pratique / Les services > Gestion des déchets > Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Donnez votre avis sur plpd36@chateauroux-metropole.fr



ANNEXES



Lundi 15 Janvier 2024

Pourquoi le coût des déchets augmente ?

Malgré les efforts et les concessions, les usagers payent de plus en plus cher pour l'organisation du Service Public de Gestion des Déchets, ce qui provoque frustration et incompréhension des administrés.

Cette situation n'est cependant pas la conséquence d'une mauvaise gestion financière de la collectivité mais bien celle d'un contexte économique de plus en plus difficile et subi.

En effet, les charges pèsent de plus en plus lourd dans le budget de nos structures avec pour principales causes pour le traitement des déchets :

- **L'augmentation de la TGAP**, la Taxe générale sur les Activités Polluantes qui s'applique dès qu'une tonne de déchet est enfoui sur le territoire.

Il convient de préciser qu'en 2019, cette taxe était de 17€ et atteindra en 2025, 65€/tonne. Au-delà de cette date, le gouvernement n'offre pas de visibilité sur les coûts à venir.

- **La hausse des coûts liée à l'énergie qui touche l'Europe dans son ensemble**
Notamment l'électricité, le prix d'achat du Mwh a été multiplié par 4 entre 2022 et 2023 passant de 70 € à 270 € Mwh
- **L'inflation générale des prix post COVID et depuis la guerre en Ukraine** qui influe sur les révisions de prix des prestations de traitement de déchets.
- **L'absence de concurrence dans le domaine des déchets** qui amène à des monopoles sur les territoires et des coûts déraisonnables qui remettent en cause le principe de protection des intérêts des usagers.
Par exemple, en 2018 notre marché était de 57€/t. En 2023, il a été renouvelé et est passé à 107€/t.
- **La perte d'habitants** sur nos territoires plutôt ruraux qui réduit les recettes fiscales et les contributions budgétaires.

Comment agir pour limiter le coût en tant qu'usager et collectivité ?

Le manque de scénario entre les estimations et le contexte actuel induit une augmentation des coûts que l'on peut limiter par l'action de tous, notamment :

En respectant bien les consignes de tri du territoire : Un déchet bien trié sera acheminé vers une filière de valorisation adaptée permettant à la collectivité d'obtenir des recettes matières.

Dans le cas contraire, sa gestion deviendra un coût de fonctionnement directement imputable aux usagers.

Voici un rappel des bons gestes de tri à adopter :

-> **Tous les emballages et tous les papiers** sont à déposer dans un contenant de couleur jaune.

Comprenant :

- Les emballages plastiques: bouteilles, pots, films, barquettes, flacons...
- Les emballages métalliques : capsules, boîtes, canettes, films, barquettes, bidons...
- Les emballages cartonnés : briques alimentaires, boîtes, cartonnettes...
- Les papiers : journaux, magazines, courriers, catalogues...

-> **Les biodéchets** (déchets verts et déchets alimentaires) doivent être déposés dans un contenant spécial (composteur individuel ou collectif, bac à biodéchets ...)

-> **Tous les pots et bouteilles en verre** sont à déposer dans la colonne à verre.

Pour les déchets dits « occasionnels » (meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, ferraille...) il est important de bien les apporter en déchèterie ou au sein des filières adaptées.

En mutualisant au maximum les équipements et les coûts entre chaque collectivité :

Plusieurs projets sont en cours de réflexion à l'échelle départementale et interdépartementale dont l'objectif premier est de rationaliser les coûts et obtenir des économies d'échelles. En massifiant les tonnes et en regroupant nos moyens nous réaliserons un véritable coup de force face aux prestataires économiques avec qui, il sera plus simple d'obtenir des meilleures conditions tarifaires. Les charges seront ainsi plus facilement supportables.

LISTE DES ACRONYMES

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
CCEV : Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
CCPE : Communauté de Communes du Pays d’Ecueillé
CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valençay
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DEEE : Déchets d’équipements électriques et électroniques
EMB : Emballages
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte-à-porte
PAV : Point d’apport volontaire
REOM :Redevance d’enlèvement des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale des déchets non ménagers
TEOM :Taxe d’enlèvement des ordures ménagères
PAM : Petits Appareils en Mélange
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques